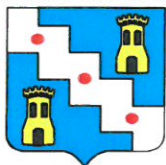


Mairie de CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 4 – Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

Absents excusés : Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Catherine DUCROUX, Sophie DOURS.

Date de convocation : 14 mars 2024

OBJET : Participation financière au SYDER 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la participation au SYDER de la Commune peut être budgétisée ou fiscalisée, en totalité ou en partie.

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2024, de budgétiser partiellement, à hauteur de 11 000.00 € la participation de la Commune au SYDER, le surplus étant fiscalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de budgétiser, à hauteur de **11 000.00 €**, la participation de la commune au SYDER pour l'année 2024. Le surplus sera fiscalisé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Richard CHERMETTE

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture